



Soucis lié au port du blason communal sur un véhicule.

Par **matthieu57800**, le **25/04/2010** à **13:55**

Bonjour à tous, rnJ'ai actuellement un litige avec la mairie de mon village par rapport à l'ex véhicule de pompiers que j'ai racheté pour la collection, je qui participe à de nombreuses expositions de véhicules anciens et pompiers. Le soucis vient du blason communal sur lequel figure les armoiries de la ville (le logo est l'ancien modèle), les mentions "sapeurs pompiers" et "ville de cocheren" . Il se trouve que maintenant après un an que je possède le véhicule, la mairie m'oblige à arracher ce blason qui pourtant, est systématiquement caché par des feuilles de papiers blanches. Ecritures et depuis peu armoiries sont cachés pourtant rien n'y fait. Que de soucis ... rnJe tiens également à préciser que lors de la vente il a seulement été dit que les sérigraphies et balisages propres aux pompiers devaient être cachés hors expositions, et que les emblèmes communaux n'avaient pas d'importance. rnQue puis-je faire pour remédier à ce litige ? rnY a-t-il un texte de loi qui stipule qu'aucun véhicule ne doit comporter de blason de la ville ? rnAlors que faire ? rn rnMerci de vos réponses